



OFFRE DE PARRAINAGE 2024 – 2025

PREAMBULE

L'association « LES ARCHERS DE MAREUIL SUR AY » propose à ses adhérents de faire adhérer à notre association, une connaissance ou ami qu'ils soient homme, femme ou jeune (plus de 7ans).

Dans le cadre de ce programme « les parrains » bénéficieront d'un chèque parrainage à déduire sur leur cotisation. Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de ce programme qui sera ouvert du 1^{er} mars au 30 juin 2025. La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

DEFINITION

Le « filleul » désigne toute personne non adhérente à l'association qui adhère à l'incitation du « parrain » dans le cadre de ce programme.

Le « parrain » est le membre de l'association qui soumet l'adhésion d'une personne étrangère à l'association.

La « prime parrainage » est la déduction accordée au « parrain » sur sa cotisation à l'association sous la forme d'une remise d'un chèque parrainage.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Le « parrain » doit être adhérent à l'association et à jour de sa cotisation. Le « filleul » doit être une personne physique (adulte ou jeunes + de 7 ans). (Autorisation parentale ou tutorial obligatoire pour les jeunes - de 18 ans).

L'opération permet au « parrain » de bénéficier d'un chèque de parrainage de 10,00 € à valoir sur le montant de sa cotisation annuelle 2025–2026, dès lors que le « filleul » adhère effectivement à l'association et y reste au minimum la saison sportive. Il est prévu un seul chèque par adhérent. Les jeunes peuvent également parrainer.

ATTRIBUTION DE LA PRIME PARRAINAGE

L'attribution de cette prime est conditionnée par la double validation du Président et du Trésorier de l'association, du parrainage en lui-même et de l'adhésion du « filleul ».

Le Conseil d'Administration



Compagnie « LES ARCHERS DE MAREUIL SUR AY »
62, rue Carnot Mareuil sur Ay 51160 AY-CHAMPAGNE

CHEQUE PARRAINAGE saison 2025 – 2026 de 10,00 €

Je suis

Je parraine.....

Chèque parrainage de dix euros à déduire de la cotisation 2025 - 2026. Il ne sera accepté qu'un chèque par adhérent. Merci de bien vouloir demander à votre « filleul » de remplir un dossier de pré inscription auprès du secrétaire, suivant les modalités habituelles.

Date et signature du « parrain »

Validations Président et Trésorier (*Date et signatures*)